



Conseil d'État
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur	Groupe PLR, par le député Thomas Birbaum (suppl.)
Objet	Pour moderniser la procédure de déclaration fiscale
Date	14.05.2018
Numéro	1.0258

Le postulant demande que le Conseil d'État remplace le système de déclaration actuel du Service cantonal des contributions par un service Web, accessible directement en ligne pour les contribuables.

Le Service cantonal des contributions a introduit la première version du logiciel VSTax en 2005, qui s'en est suivie de la version online en 2011. En 2017, le logiciel Tell Tax a été mis à la disposition des contribuables valaisans, lequel permet désormais de transmettre les documents par voie électronique sans signature et sans restituer une quittance signée à la commune.

Actuellement, environ 142'000 contribuables utilisent le VSTax et 61'000 d'entre eux retournent les données online.

Le Service cantonal des contributions collabore depuis plusieurs mois avec son fournisseur, et avec d'autres cantons partenaires sur le projet d'évolution de l'application VSTax en version Web avec authentification forte.

Le projet d'un remplacement du logiciel à télécharger par une version service Web doit franchir plusieurs étapes et prérequis (analyses, évaluations, architecture technique, acceptation de la demande, authentification forte, sécurité, protection des données, capacité de charge, ergonomie, concept, compatibilité, etc.). Cela nécessitera deux à trois années de planification et de mise en œuvre avant d'aboutir à une version en production.

Pour ce qui est des inconvénients formulés par le postulant, il convient de les relativiser et de prendre en considération les éléments ci-après.

Il n'y a aucun coût additionnel pour générer le programme pour les différents systèmes d'exploitation. Le coût est le même pour un ou plusieurs systèmes (Windows, Linux, Mac).

La génération pour plusieurs systèmes n'a aucun impact technologique. Lorsque le développement de la version est terminé, l'outil de développement du fournisseur génère automatiquement les différentes versions, sans surcoût ou charge de travail additionnelle.

Une version service Web présenterait la même problématique car le système devrait permettre de travailler Offline. Un programme client devrait donc aussi être disponible afin que le contribuable ou son mandataire puissent travailler en cas d'absence de connexion internet, ce qui est encore fréquent. Des mises à jour devraient ainsi également être effectuées individuellement.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'un service Web impliquerait les points suivants :

- ⇒ authentification forte : avec un service Web, l'authentification forte devient incontournable et représente un coût et une infrastructure non négligeables à mettre en place, dont le support aux utilisateurs (210'000 contribuables domiciliés) ;
- ⇒ architecture Web : système disponible 24 h sur 24 h, compatible avec toutes les versions de navigateurs Web existants, avec bande passante dimensionnée pour des temps de réponses acceptables pour l'ensemble des contribuables et les représentants fiscaux. Plusieurs dizaines de milliers de contribuables remplissent et retournent leur déclaration fiscale simultanément et sur une même période ;
- ⇒ une version Web devrait, au même titre que le système actuel, être mise à jour annuellement pour prendre en charge chaque nouvelle année fiscale ;
- ⇒ une version Offline devrait être obligatoirement disponible et fonctionnelle en cas d'absence de réseau internet ;
- ⇒ une version Web ne serait pas plus économique que le système actuel (maintenance annuelle des serveurs, licences, exploitation, mise à jour des systèmes d'exploitation, support, gestion bases de données, sécurité, etc.).

Le Service cantonal des contributions œuvre actuellement au développement d'une version Web. Les coûts de ce projet sont estimés entre 1.5 et 2.5 millions de francs.

Il est proposé l'acceptation de ce postulat.

Conséquences financières en francs :	entre 1.5 et 2.5 millions de francs
Conséquences sur le personnel en EPT :	aucune
Conséquences sur la RPT :	aucune
Conséquences sur la bureaucratie :	aucune

Lieu, date Sion, le 21 novembre 2018